



**ARRIVE LE**  
21 MARS 2022  
FACULTÉ DES SCIENCES  
MÉDECINES ET PARAMÉDICALES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
**39**

Faculté de médecine Aix – Marseille  
Secrétariat du Doyen  
Monsieur le Doyen  
27, Bvd Jean Moulin  
13005 Marseille

Saint-Maurice l'Exil, le 16 mars 2022

**Objet : Recherche de médecin(s) généraliste(s)**

Monsieur le Doyen,

La commune de Saint-Maurice l'Exil est située à mi-chemin entre Lyon et Valence, à 50 km de Saint-Etienne et 100 km de Grenoble.

La commune, en plein essor démographique, compte 6 481 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et, à ce jour, aucun médecin généraliste n'est installé sur la commune.

Par la présente, je souhaite vous faire savoir que nous sommes activement à la recherche d'un ou plusieurs médecins généralistes qui pourraient s'installer dans la maison médicale que la mairie a acquis en décembre 2021.

Cet équipement peut accueillir 3 médecins au Rez-de-Chaussée et dispose de locaux en Rez-de-jardin pouvant convenir à d'autres professionnels de santé (infirmières, kinés, spécialistes ...).

La maison médicale, desservie par 2 arrêts du réseau de transports en commun « TPR », est idéalement placée, à proximité immédiate de plusieurs professionnels et équipements de santé :

- une structure comprenant 1 pharmacie et des locaux occupés par 4 infirmières, 1 ostéopathe, 1 psychologue, 1 réflexologue et 1 sophrologue.
- un pôle de santé comprenant 1 infirmière, 1 diabétologue-nutritionniste endocrinologue, 3 pédicures-podologues.
- une structure comprenant 1 dentiste, 2 ostéopathes, 1 psychologue.

Le conseil municipal est disposé à aider les médecins qui viendraient s'installer sur la commune. Dans sa séance du 8 juillet dernier, le conseil municipal a validé les conditions d'aides à l'installation suivantes :

- une exonération de loyer pendant 1 an soit une exonération totale de 4 692 €,
- une avance de 50 000 € remboursable sur 5 ans à compter de l'année N + 1 d'installation,
- la prise en charge de votre déménagement pour un coût maximum de 10 000 €.

De plus, la commune étant classée en Zone d'Intervention Prioritaire dans le zonage de médecine générale, l'assurance maladie peut apporter une aide à l'installation de 50 000 € sur 2 ans et le

Département de l'Isère peut subventionner l'acquisition de matériel avec une prise en charge à 50 % de la somme investie avec un plafond de 10 000 €.

L'ARS peut également apporter une aide financière jusqu'à 10 000 € dans le cas d'une installation au sein d'une équipe de soins primaires. Cette structure peut être envisagée avec d'autres médecins d'ores et déjà installés sur les communes voisines, à St-Clair du Rhône (5 km), St-Aban du Rhône (5 km) et Péage de Roussillon (7 km) et /ou les professionnels de santé installés à proximité de la maison médicale.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les futurs diplômés de votre faculté de ces dispositions, cette information pourrait en effet permettre à un jeune médecin de disposer d'une aide pour s'installer et à la commune de répondre aux besoins de sa population.

Vous trouverez, ci-joint, un descriptif de la commune et de ses équipements ainsi qu'un plan où sont indiqués la maison médicale et les autres professionnels de santé installés à proximité.

Les étudiants intéressés peuvent prendre contact avec mon Directeur Général des Services, Monsieur Jérôme IMBERTI, au 06 08 17 21 85. Celui-ci pourra les accompagner dans leurs démarches d'installation, notamment auprès de l'ARS, de la CPAM et du Département de l'Isère.

Vous remerciant par avance de votre soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire  
Philippe GENTY



## PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE L'EXIL

Au cœur de la Vallée du Rhône, à proximité du Massif du Pilat, la commune de Saint-Maurice l'Exil se situe à mi-chemin entre Lyon et Valence, à 50 km de Saint-Etienne et 100 km de Grenoble. 2 gares ferroviaires sont situées dans un rayon de 5 km (Péage de Roussillon et Saint-Clair du Rhône/Les Roches de Condrieu).

La mairie est propriétaire d'une maison médicale, desservie par 2 arrêts du réseau de transports en commun « TPR ». Cet équipement est idéalement placé, à proximité immédiate de plusieurs professionnels et équipements de santé :

- une structure comprenant 1 pharmacie et des locaux occupés par 4 infirmières, 1 ostéopathe, 1 psychologue, 1 réflexologue et 1 sophrologue.
- un pôle de santé comprenant 1 infirmière, 1 diabétologue-nutritionniste endocrinologue, 3 pédicures-podologues.
- une structure comprenant 1 dentiste, 2 ostéopathes, 1 psychologue.



Bénéficiant de ressources fiscales importantes, notamment grâce à la présence du Centre Nucléaire de Production Electrique, la commune dispose d'équipements sportifs et culturels de dimension régionale :

- Un complexe Omnisports comprenant un gymnase, une salle de gymnastique, une salle d'escrime, une salle d'arts martiaux et une salle de danse.
- Une salle jeux de raquettes.
- Un boulodrome couvert.
- Une crèche municipale.
- Une ludothèque.
- 4 stades de football dont un synthétique.
- Une cuisine centrale.

Les services municipaux proposent de nombreuses activités : accueils de loisirs sans hébergement, ludothèque, sports adultes et enfants, poterie ...

Au niveau scolaire, la commune est dotée de 3 écoles maternelle et 3 écoles élémentaires regroupant 700 élèves, un Institut Médico Educatif et 1 collège accueillant 800 élèves.

La commune est membre de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, regroupant 37 communes et 67 000 habitants, dont le siège est situé sur Saint-Maurice l'Exil.

Certains équipements intercommunaux sont également implantés sur la commune :

- Une médiathèque « tête de réseau ».
- Un stade d'athlétisme agréé pour accueillir des épreuves de niveau national.
- Un complexe aquatique et de remise en forme.